

# Commerce ambulants ou non sédentaires

**Principaux textes de référence :**

*loi n°69-3 du 3 janvier 1969 et décret n°70-708 du 31 juillet 1970 modifiés.*

## DÉFINITION

Le commerce ambulants ou commerce non sédentaires est une « profession ou une activité exercée sur la voie publique, sur les halles, marchés, champs de foire ou de fêtes ou par voie de démarchage dans les lieux privés et ayant pour objet soit la vente d'un bien mobilier, soit la conclusion d'un contrat de location ou de prestation de service ou d'ouvrage, soit la présentation d'un spectacle ou d'une attraction ».

**Attention :** La personne qui souhaite faire de la vente à domicile (porte à porte) doit effectuer les formalités nécessaires à l'activité ambulants. Le démarchage à domicile est soumis par ailleurs à une réglementation spécifique issue du code de la consommation.

## EXCLUSIONS

Sont exclus de la réglementation du commerce ambulants :

- les personnes dont les activités se limitent au transport de personnes ou de biens mobiliers ;
- les colporteurs de presse ou de billets de loterie sur la voie publique ;
- les personnes effectuant des opérations de démarchage réglementées par des textes particuliers (VRP, agents commerciaux, démarchage financier, assureurs ...)
- les professionnels effectuant dans une ou plusieurs communes des tournées de vente (de denrées ou de produits de consommation courante) ou de prestations de services à partir d'un établissement fixe ;
- les bateliers.

## FORMALITÉS À ACCOMPLIR

Avant le début d'activité, le créateur d'entreprise doit effectuer les formalités administratives suivantes dans l'ordre chronologique :

- **Demande d'attribution d'un emplacement sur le marché**

La demande doit être adressée au Maire de la commune concernée.

- **Déclaration préalable à la Préfecture**

Le créateur doit effectuer une déclaration à la Préfecture (ou à la sous-préfecture) en vue de l'obtention d'une attestation provisoire de commerce ambulants valable un mois.

- **Inscription au Registre du Commerce et des Sociétés dans ce mois.**

Tout commerçant doit demander son inscription au R.C.S. par l'intermédiaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie (Centre de Formalités des Entreprises).

- **Obtention de la carte permettant l'exercice d'activités non sédentaires.**

Après justification de l'inscription au R.C.S., la Préfecture délivre la carte de commerçant non sédentaires.

Le conjoint collaborateur doit demander à la Préfecture une carte comportant la mention "conjoint collaborateur".

## Commerce ambulant ou non sédentaire

### JUSTIFICATIFS À DÉTENIR EN COURS D'ACTIVITÉ

Le commerçant ambulant doit détenir sur lui la carte de commerçant non sédentaire délivrée par la Préfecture pour en justifier en cas de contrôle.

Son conjoint collaborateur doit détenir sur lui la carte comportant mention "conjoint collaborateur" délivrée par la Préfecture.

Ses salariés doivent présenter en cas de contrôle :

- une photocopie de la carte de commerçant non sédentaire de leur employeur,
- un bulletin de paie datant de moins de trois mois,
- une photocopie de l'avis d'imposition à la taxe professionnelle de l'employeur pour l'année en cours ou l'année précédente.

# Coordonnées utiles

## CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (CCI)

### Meurthe-et-Moselle

53, rue Stanislas – CS 24226  
54042 NANCY CEDEX  
Tél. 03 83 85 54 54  
[www.nancy.cci.fr](http://www.nancy.cci.fr)

Contact :  
Isabelle KAERCHER, juriste  
Tél. 03 83 85 54 49  
kaercher@nancy.cci.fr

### Meuse

6, parc Bradfer  
55014 BAR-LE-DUC CEDEX  
Tél. 03 29 76 83 00  
[www.meuse.cci.fr](http://www.meuse.cci.fr)

Contact :  
Denis BONTEMS  
Tél. 03 29 76 83 02  
dbontems@meuse.cci.fr

### Moselle

10-12, avenue Foch – BP 70330  
57016 METZ CEDEX 1  
Tél. 03 87 52 31 00  
[www.moselle.cci.fr](http://www.moselle.cci.fr)

Contact :  
Anne-Marie BROUAUX  
Tél. 03 87 52 31 94  
ambrouaux@moselle.cci.fr

### Vosges

10, rue Claude Gelée  
88026 ÉPINAL CEDEX  
Tél. 03 29 35 18 14  
[www.vosges.cci.fr](http://www.vosges.cci.fr)

Contact :  
Jean-Luc PERRIN  
Tél. 03 29 35 18 14  
dae@vosges.cci.fr

## PRÉFECTURES ET SOUS-PRÉFECTURES

### Meurthe-et-Moselle

1, rue Préfet Claude Erignac  
54038 NANCY CEDEX  
Tél. 03 83 34 26 26  
[www.meurthe-et-moselle.pref.gouv.fr](http://www.meurthe-et-moselle.pref.gouv.fr)

1, place du Château – BP 9  
54151 BRIEY CEDEX  
Tél. 03 82 47 55 00

8, rue de Sarrebourg  
54300 LUNÉVILLE  
Tél. 03 83 76 64 00

9, rue Firmin Gouvion – BP 323  
54201 TOUL CEDEX  
Tél. 03 83 65 35 35

### Meuse

40, rue du Bourg  
55012 BAR-LE-DUC CEDEX  
Tél. 03 29 77 55 55  
[www.meuse.pref.gouv.fr](http://www.meuse.pref.gouv.fr)

22, avenue Stanislas – BP 60087  
55205 COMMERCEY CEDEX  
Tél. 03 29 91 11 52

1, place Saint-Paul – BP 723  
55107 VERDUN  
Tél. 03 29 84 86 00

### Moselle

9, place de la Préfecture  
57034 METZ CEDEX  
Tél. 03 87 34 87 34  
[www.moselle.pref.gouv.fr](http://www.moselle.pref.gouv.fr)

12, rue du Général de Gaulle  
57220 BOULAY-SUR-MOSELLE  
Tél. 03 87 79 14 22

6, rue de Nancy  
57170 CHÂTEAU-SALINS  
Tél. 03 87 05 10 22

11, avenue du Général Passaga  
57600 FORBACH  
Tél. 03 87 84 60 60

8, rue Robert Schuman  
57400 SARREBOURG  
Tél. 03 87 03 10 09

4, rue du Maréchal Foch  
57200 SARREGUEMINES  
Tél. 03 87 27 62 62

6, rue du Général Castelnau  
57100 THIONVILLE  
Tél. 03 82 59 19 20

Metz-Campagne  
36, place Saint-Thiebault  
57000 METZ  
Tél. 03 87 34 87 34

### Vosges

Place Foch  
88026 ÉPINAL CEDEX  
Tél. 03 29 69 88 88  
[www.vosges.pref.gouv.fr](http://www.vosges.pref.gouv.fr)

Place des Cordeliers  
88300 NEUFCHATEAU  
Tél. 03 29 06 10 10

1, place Jules Ferry  
88107 SAINT-DIÉ-DES-VOSGES  
Tél. 03 29 42 11 11

## DIRECTIONS DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES (DGCCRF)

### Meurthe-et-Moselle

50, rue des Ponts CO 80044  
54036 NANCY CEDEX  
Tél. 03 83 17 72 50  
[www.minefi.gouv.fr/DGCCRF](http://www.minefi.gouv.fr/DGCCRF)

### Meuse

Cité administrative  
Avenue du 94<sup>e</sup> RI – BP 90607  
55013 BAR-LE-DUC CEDEX  
Tél. 03 29 45 71 50  
[www.minefi.gouv.fr/DGCCRF](http://www.minefi.gouv.fr/DGCCRF)

### Moselle

Cité administrative  
1, rue du Chanoine Collin – BP 61011  
57036 METZ CEDEX 1  
Tél. 03 87 39 75 00  
[www.minefi.gouv.fr/DGCCRF](http://www.minefi.gouv.fr/DGCCRF)

### Vosges

17, rue Gambetta  
88025 ÉPINAL CEDEX  
Tél. 03 29 82 35 16  
[www.minefi.gouv.fr/DGCCRF](http://www.minefi.gouv.fr/DGCCRF)

## DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DDTEFP)

### Meurthe-et-Moselle

Centre d'Affaires des Nations  
23, boulevard de l'Europe – BP 219  
54506 VANDŒUVRE CEDEX  
Tél. 03 83 50 39 00  
[www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

### Meuse

28, avenue Gambetta – BP 613  
55013 BAR-LE-DUC CEDEX  
Tél. 03 29 76 17 17  
[www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

### Moselle

32, avenue André Malraux  
57046 METZ CEDEX 01  
Tél. 03 87 56 54 00  
[www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

### Vosges

16, quai André Barbier  
88025 ÉPINAL CEDEX  
Tél. 03 29 69 80 80  
[www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

## URSSAF

### Meurthe-et-Moselle

230, avenue André Malraux  
54604 VILLERS-LÈS-NANCY  
Tél. 0820 395 540  
[www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)

### Meuse

1, rue de Popey  
55012 BAR-LE-DUC CEDEX  
Tél. 0820 395 550  
[www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)

### Moselle

6, rue Pasteur  
57032 METZ CEDEX 1  
Tél. 0820 395 570  
[www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)

### Vosges

6, avenue Pierre Blancq  
88085 ÉPINAL CEDEX 9  
Tél. 03 29 68 03 10  
[www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)